



Orange Bank supprime les frais à l'étranger pendant les vacances

Orange a décidé de supprimer les frais de paiements et retraits d'espèces effectués à l'étranger cet été, du 1er juillet au 31 août. Cette absence de frais est valable n'importe où, quelle que soit la devise, y compris pour les paiements mobiles. Habituellement, Orange Bank ne fait pas payer de frais en Europe (contrairement à d'autres banques qui font payer des frais lors de retraits à leurs distributeurs y compris à leurs propres clients), mais prélève 2% sur le montant des paiements par carte et des retraits en devises dans les autres pays. Nous attendons les nouvelles propositions annoncées : carte enrichie et mise à jour de l'application... et des mesures incitatives pour les salariés afin qu'ils soient mieux récompensés d'être ambassadeurs d'Orange Bank.

Réforme des retraites, un dossier explosif pour la rentrée

La réforme des retraites annoncée se met en place, dans un premier temps sous la forme d'une concertation pilotée par le Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites. Même si aucune décision n'est officiellement prise, FO a immédiatement manifesté son opposition totale à la remise en cause de la réversion. Mais aussi au régime par points, mécaniquement plus pénalisant que le système en annuités. En effet le régime actuel en annuités (aujourd'hui 41,4 ans) retient les 25 meilleures années (les 6 derniers mois pour les fonctionnaires) pour le calcul de la retraite alors que le système par points tient compte de toutes les

années, les bonnes comme les mauvaises. Si ce dernier est mis en place, il pénalisera lourdement les parcours hachés ou atypiques (chômage, maladies, maternités, handicap, aléas de la vie...). Les progrès de fin de carrière seront moins pris en compte. Les femmes sortiront perdantes alors qu'elles ont déjà des pensions inférieures de 26% à celles des hommes. Et la remise en cause évoquée par le gouvernement des pensions de réversion et des droits familiaux dont bénéficient essentiellement les femmes aggravera encore ces inégalités. Les statuts spéciaux liés à la pénibilité ou aux carrières longues sont également menacés. Ce ne sont que quelques exemples d'un dossier explosif dans lequel notre organisation syndicale est fortement engagée et qui sera au cœur de la mobilisation interprofessionnelle de la rentrée.

Le nouveau patron des patrons

Geoffroy Roux de Bézieux patron du fonds d'investissement *Notus Technologies* vient d'être élu à la tête du Medef. C'était le candidat réputé le plus libéral. Mais, comme l'a souligné Pascal Pavageau, le

secrétaire général de FO, au-delà de l'homme, la vraie question est quelle ligne, quelle politique le Medef va suivre demain. FO attend du nouveau président du Medef qu'il revienne à la table de la négociation interprofessionnelle et « rappelle tous les bienfaits du paritarisme ».

Communication de données à nos clients : la CNIL répond

La CNIL a répondu à nos interrogations concernant le projet d'Orange de communiquer à nos clients la photo, le nom et le prénom des techniciens et de les géolocaliser 20 mn environ avant l'heure prévue de leur intervention : la prise de photographies et leur diffusion doivent s'effectuer dans le respect des règles relatives au droit à l'image. Toute personne a le droit de s'opposer à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement (article 21 du Règlement général sur la protection des données - RGPD). La CNIL nous invite à contacter notre direction afin d'exercer notre droit, sachant qu'elle pourra refuser de donner une suite favorable à notre demande si elle démontre qu'elle a des "motifs légitimes et impérieux" à continuer à traiter les données nous concernant. Ce qui sera en l'occurrence bien difficile à démontrer...

Fortes chaleurs : quelle latitude vestimentaire ?

L'employeur peut apporter des limites à la liberté de se vêtir s'il peut invoquer une raison légitime quant à la tâche à accomplir et si cette limitation est proportionnée au but recherché (*Code du travail art. L. 1121-1*). A titre d'exemple, les juges ont validé les licenciements de salariés qui portaient bermudas, tongs, jogging, parce qu'ils étaient en contact avec la clientèle. Pour éviter des problèmes pouvant aller jusqu'à la sanction disciplinaire, nous vous invitons à voir avec vos représentants FOCOM si des mesures exceptionnelles ont pu être négociées concernant la tenue vestimentaire en ces périodes de fortes chaleurs.

Pour tout contact :

martine.bayard@fo-com.com